

## AU COMITÉ TECHNIQUE DU MARDI 20 juillet 2021

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Ary Comuce, Bruno Resdedant.

Après vérification du quorum, nous demandons la parole sur 3 points :

Premièrement, nous faisons remarquer que les documents du CT, pour l'un des représentants du personnel, ne sont pas envoyés au bon service.

Deuxièmement, nous précisons que nous aurions préféré que le CT se déroule le 27 juillet au lieu du 20 juillet cela nous aurait permis de pouvoir mieux le préparer.

Troisièmement, nous demandons où en est la réunion de service avec les agents de la Voirie, qui devait être organisée sur le temps de travail.

En réponse, le DG nous précise que le nécessaire sera fait pour la transmission des documents du CT. Concernant la date du CT, le risque était qu'il n'y ait pas le quorum et que, si les représentants du personnel émettaient un avis défavorable unanime sur un point, la tenue d'un nouveau CT soit compliquée à organiser pendant le mois d'août. Pour la réunion du service Voirie, elle aura lieu à la rentée en septembre quand tout le monde sera présent.

### **1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 juin 2021**

#### **(avis)**

M BAC demande la modification dans une phrase.

Nous n'y voyons pas de problème.

*Avis des représentants du personnel : avis favorable pour la CGT, avis favorable pour la FSU*

### **2) Approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2021**

#### **(avis)**

*Avis des représentants du personnel : avis favorable pour la CGT, avis favorable pour la FSU*

### **3) Réorganisation de la Direction de l'Action Sociale et de la Prévention**

#### **(avis)**

Cette réorganisation a fait l'objet d'une réflexion en amont, pour le service logement social et sur le pôle insertion afin d'avoir un guichet unique comme cela se fait dans d'autres communes.

Pour ce faire le service logement sera déplacé au service CCAS pôle social.

Les représentants CGT demandent si le poste chargé d'accueil est transformé en poste de chargé d'accueil et d'instruction. Il nous est répondu qu'il n'y avait plus de chargé d'accueil mais qu'il y avait deux postes et demi de chargé d'accueil et d'instruction et que cela n'allait rien changer.

Nous demandons ce que deviendra le poste d'accueil au retour de l'agent, actuellement en maladie, il nous est répondu qu'à son retour l'agent retrouvera son poste au service logement.

Nous demandons comment va être organisée l'occupation des bureaux au Pôle social.

Il nous est répondu, qu'un planning a été réalisé et que des agents seront en télétravail un jour par semaine, permettant ainsi la fluidité d'occupation des bureaux.

Nous demandons si cela ne posera pas des problèmes de confidentialité, il nous est répondu que cela fait partie intégrante de leur fonction.

Nous demandons s'il est envisagé de déplacer l'assistante sociale du personnel à la DRH ou au Centre de santé : il nous est répondu que non afin de ne pas stigmatiser les agents de la Ville.

Nous redemandons si chaque agent aura à sa disposition un bureau et un ordinateur.

Il nous est répondu que oui, car chaque ordinateur est lié à un agent.

Mme GAUDUBOIS demande que lui soit transmis un organigramme mis à jour. Le DG lui confirme que le nécessaire sera fait.

*Avis des représentants du personnel : avis favorable pour la CGT,  
avis favorable pour la FSU*

#### **4) Réorganisation de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat (avis)**

En lien avec ce qui a été précédemment décrit, la réorganisation porte sur la DUH et les nouvelles missions qui lui sont confiées, à savoir : le secteur planification de l'urbanisme règlementaire, qui existe déjà avec un responsable et deux instructeurs, et un nouveau secteur Foncier gestion immobilière et salubrité.

L'agent déjà en poste à l'insalubrité, gardera ses missions et un responsable Foncier sera recruté.

Ces deux agents travailleront ensemble sur la résorption de l'habitat insalubre, la gestion du patrimoine, les commandes des procédures foncières et le suivi des éventuelles préemptions de l'habitat et du commerce.

Un agent d'accueil de la DGST se verra confié des missions d'instruction de dossiers (DIA et procédures foncières) et ainsi rattaché au directeur de l'urbanisme et de l'habitat.

Le deuxième agent d'accueil conservera ses missions rattachées notamment au service de la Voirie.

Nous demandons ce qui est prévu en cas de congés de l'agent d'accueil.

Il nous est répondu que le remplacement sera assuré par l'agent administratif de la Direction du Développement Urbain et, à défaut, par l'un des agents administratifs de la DGST.

*Avis des représentants du personnel : avis favorable pour la CGT, avis favorable pour la FSU*

## **5) Modification de la fiche de poste à la Direction des Ressources Humaines (avis)**

Le DG explique qu'actuellement la Ville rencontre une difficulté de recrutement sur le poste d'agent au Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH).

L'intitulé et la fiche de poste ont été modifiés en tant que « Directeur Adjoint » la rendant ainsi plus attractive avec une meilleure perspective, ce qui permettra peut-être de recruter un agent pour ces missions importantes.

À la lecture de ce nouveau profil, qui fait apparaître des missions d'accompagnement des agents et de gestion des formations, nous nous interrogeons sur l'encadrement du poste de conseiller de prévention initialement rattaché au Responsable de Formation.

Il nous est répondu que le poste de conseiller de prévention resterait sous la direction de la DRH.

Les représentants de la FSU demandent ce qu'il adviendra du poste de Responsable de Formation à son retour de maladie.

Le DG répond qu'à ce jour il n'a pas assez d'information et que la question se posera ultérieurement.

Nous faisons remarquer qu'à la lecture du nouveau profil de poste il apparaît une mission dédiée aux reclassements, et cela est une très bonne chose, le DG va dans notre sens.

*Avis des représentants du personnel : avis favorable pour la CGT, avis favorable pour la FSU.*

## **6) Situation RH petit enfance (information)**

Le DG énonce les difficultés rencontrées à la petite enfance : pénurie de candidature, changement de direction, départ en retraite, agents quittant la Ville pour le Département, et la mise en concurrence entre les communes et les associations.

Pour le DG, la ville devra revoir le moyen d'attirer des collègues avec des technicités. Quand on n'arrive pas à recruter c'est du service public qui ne se fait pas.

La DRH a redoublé d'effort. On arrive à un effectif plein à la crèche des

Bruyères, où il manque seulement un agent. Le problème reste sur la crèche des Sentes, où il manque cinq agents. La petite section ne sera donc pas ouverte à la rentrée.

Nous demandons qu'il nous soit donné le nombre d'agents des crèches quittant la Ville, le DG nous répond qu'entre les départs et mise en retraite, dix à douze agents quittent la Ville.

Nous demandons si d'autres services sont en difficultés de recrutement.

Le DG nous répond que des difficultés demeurent à la Police Municipale ou six postes restent à pourvoir, et au recrutement d'assistantes sociales diplômées.

Mme GAUDUBOIS rappelle que le poste attaché au Handicap est toujours vacant. Pour elle une vraie interrogation se pose au niveau du service public.

Le DG dit que pour régler ces difficultés il faudra un jour envisager une mise à jour du régime indemnitaire pour certaines technicités.

Nous demandons si au Centre de Loisirs il y a des difficultés de recrutement. Pour le DG il n'y en a pas mais une réflexion est en cours et la Ville est accompagnée par un organisme extérieur.

M BAC rappelle que le Centre Municipal de Santé est également en difficulté de recrutement de Médecins, dermatologue et d'ophtalmologue. Cela au dépend de la population.

**Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le mardi de 9 heures à 12 heures et le jeudi de 14 heures à 17 heures.**

## **Pour être plus fort ensemble, je me syndique à la CGT**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Service :** .....

**Téléphone :** .....

**Email :** .....

À déposer dans la boîte aux lettres du syndicat au 82bis avenue Pasteur ou à remettre à un militant.